



FESTIVAL LES RDV DE L'AVENTURE

PRIX DU GRAND TETRAS DU LIVRE D'AVENTURE

Règlement de participation - Edition 2024

ARTICLE 1

À l'initiative de l'Association la Fabrique de l'Aventure domiciliée 2 rue de Pavigny, 39 000 Lons-le-Saunier, en partenariat avec la librairie indépendante "La Boîte de Pandore" située à Lons-le-Saunier, le Prix du "Grand Tétrà du livre d'Aventure " sera attribué le dimanche 17 mars 2024 à l'issue du Festival Les RDV de l'Aventure.

ARTICLE 2

Ce Prix récompensera le récit littéraire d'une expérience vécue par l'auteur, en lien avec le voyage et l'aventure, écrit en langue française, dont la parution n'est pas antérieure au 1 janvier 2022. Il ne peut s'agir d'une réédition. Il doit exister une version papier du livre, qu'il soit à compte d'auteur ou par l'intermédiaire d'un éditeur. Les ouvrages devront être expédiés en **4 exemplaires** au plus tard le 1 décembre 2023 à l'association pour qu'ils soient distribués au comité de lecture. Ils ne seront pas renvoyés.

ARTICLE 3

Sur proposition de ses membres, le comité de lecture se réserve le droit de sélectionner les ouvrages indépendamment des candidatures.

ARTICLE 4

Le lauréat recevra une dotation d'un montant de 600 Euros.

ARTICLE 5

Le jury chargé d'attribuer le Prix est composé de 3 à 5 membres issus du monde littéraire, fonctionnant en collégialité. Il recevra les livres sélectionnés par le comité de lecture la 1^{ère} quinzaine de février. A cette fin, l'éditeur ou l'auteur s'engage à adresser un livre aux différents membres du jury, au plus tard le 15 février.

ARTICLE 6

Le livre récompensé par le « Grand Tétrà » est désigné à la majorité du jury, dont la décision est sans appel. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de Prix s'il juge qu'aucune des œuvres présentées ne répond aux critères retenus à l'article 2.

ARTICLE 7

Les auteurs sélectionnés pour l'attribution du Prix devront se rendre disponible durant le festival Les RDV de l'Aventure, afin de venir présenter et dédicacer leur livre, et échanger avec le public. La venue des auteurs sera prise en charge (transport hébergement nourriture), mais non rémunérée.

A
LA FABRIQUE
DE L'AVENTURE

Le fait de présenter un livre à la compétition implique l'acceptation sans réserve des articles du présent règlement.

A
LA FABRIQUE
DE L'AVENTURE

Association La Fabrique de l'Aventure
Siège social : 2, rue de Pavigny / Bureaux : 13, rue Lafayette - 39000 - Lons-le-Saunier
contact@rdv-aventure.fr - 06 79 36 58 46